



Le SNPTES tiendra son Congrès national, du 12 au 14 octobre 2021, à Lille

Conformément aux statuts du SNPTES, avant le Congrès, l'ensemble des adhérents sont appelés à se prononcer sur le rapport d'activité présenté par le secrétaire général et le rapport financier présenté par le trésorier national.

Le mandat qui s'achève a débuté en mai 2018. Au cours de ces trois années, le SNPTES a dû faire face à la pire période qu'il ait connue depuis sa création en 1953. De nombreux mouvements sociaux, dont certains inédits comme celui des « *gilets jaunes* », ont vu le jour. Nous avons dû subir des réformes rétrogrades, une dégradation du dialogue social avec une attaque sans précédent contre le principe de participation. La loi de transformation de la fonction publique a en effet supprimé une disposition de la loi Le Pors (1983) qui prévoyait que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs, à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière. Et pour finir, la pandémie de COVID-19 s'est abattue sur nous.

Le SNPTES a malgré tout connu un fort développement durant cette période difficile, notamment en termes de représentativité. À l'issue des élections professionnelles du 6 décembre 2018, le SNPTES est devenu l'organisation la plus représentative au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). Ce qui démontre désormais la capacité du SNPTES à défendre l'ensemble des personnels BIATSS, chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA, personnels ouvriers et enseignants qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels. Le SNPTES devient représentatif des chercheurs et ITA de l'Inserm en obtenant deux sièges au comité technique de cet organisme de recherche. Ce fort développement à l'Inserm a été confirmé, lors du scrutin des 26 janvier au 2 février 2021, où le SNPTES devient la 1re organisation syndicale ex æquo en nombre de sièges au Conseil d'administration de l'Inserm. Le SNPTES est également la première force syndicale dans les comités techniques des établissements d'enseignement supérieur. Les résultats consolidés donnent 28,46 % des voix au SNPTES. La deuxième organisation, la FSU, obtient 19,42 % des voix, puis arrivent dans l'ordre la CGT 14,85 %, la CFDT 14,19 % et l'UNSA 10,02 %. Les autres organisations ne dépassent pas la barre des 7 %.

Fidèle à ses valeurs et à son histoire, dans sa pratique syndicale, le SNPTES sait faire preuve de nuance dans ses actions et positions. Quelle que soit l'appartenance politique de ses interlocuteurs, ce qui guide le SNPTES est uniquement la défense et le développement des intérêts individuels et collectifs des personnels qu'il représente. Lors de ce mandat 2018-2021, malgré une conjoncture très peu favorable, le SNPTES a néanmoins obtenu de réelles avancées.

En adoptant un comportement responsable et en se positionnant comme une force de propositions, il a su convaincre ses interlocuteurs dans de nombreux domaines (notamment l'égalité professionnelle, la santé et la sécurité au travail, les carrières et la rémunération, etc.). Certaines mesures prévues notamment par l'accord LPR du 12 octobre 2020 signé par le SNPTES, seront mises en œuvre uniquement à partir de l'année 2022, mais elles auront été actées durant ce mandat.

Le SNPTES est également conscient du lien indéfectible qui existe entre la défense des personnels et la défense du service public. C'est la raison pour laquelle, il n'a jamais abandonné ce terrain et, en collaboration avec sa fédération, il continue de mener des actions pour obtenir des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux, pour l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche. Le SNPTES est également très attentif à l'amélioration des conditions d'étude et de vie des étudiantes et étudiants ainsi qu'aux questions relatives à leur insertion professionnelle. Il a par exemple défendu à l'Élysée, à Matignon et au ministère de l'ESRI ses propositions pour l'après-crise sanitaire. Le SNPTES a poursuivi ses activités au niveau international. Le SNPTES a notamment participé, en mars 2020, à un colloque organisé en Roumanie, qui a été l'occasion de fêter le 30e anniversaire de la création de l'Union des syndicats libres de l'enseignement pré-universitaire (USLIP). En novembre 2018, le SNPTES a également représenté sa fédération lors du colloque sur le thème "*Professionnels et syndicats de l'éducation en Europe à l'horizon 2025*" organisé à Lisbonne, par la Confédération européenne des syndicats indépendants (CESI). Un chapitre se ferme. Un nouveau s'ouvrira après le Congrès de Lille.

Des congressistes en provenance des DROM-COM (départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer) et des régions métropolitaines participeront au Congrès national du SNPTES. Le projet de résolution générale sera débattu et mis au vote. Il a d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs propositions d'amendement transmis par les sections, à l'issue des Congrès régionaux. Ce 27^e Congrès sera une nouvelle fois déterminant pour l'avenir du SNPTES et sa capacité à défendre et développer les intérêts de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la culture et de la jeunesse et des sports.

L'élection du bureau national sera organisée le 14 octobre, dernier jour du congrès. Une seule liste a été déposée à la date de clôture du dépôt des candidatures par Alain Halère qui occupe déjà la fonction de secrétaire général du SNPTES depuis mai 2018.

Choisy-le-Roi, le 17 septembre 2021